



Le Conseil aux particuliers

La F.A.Q. (Foire Aux Questions) du CAUE de l'Ain

Vos questions

- 1. Quand vous contacter ?
- 2. Dans quel cas vous contacter ?
- 3. Comment se passe un rendez-vous ?
- 4. Combien ça coûte ?
- 5. Des partenaires sont aussi là pour vous...
- 6. Des ressources pour vous aider



Nos réponses...



Des missions définies par la loi

"Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre".

- Article 7 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 -

Le CAUE est une association de conseil pour améliorer votre cadre de vie. Particuliers, notre vocation est de vous aider à mettre en valeur votre projet.

1 Quand vous contacter ?

Avant d'engager les formalités administratives (dépôt de permis de construire ou déclaration préalable de travaux).

01 Ain
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain

Directeur du CAUE
Ingénieur - Architecte
Baptiste MEYRONNEINC

Les chargés d'études territoriaux

Nord Val-de-Saône / Bresse
312 communes
4 intercommunalités
CA Bresse de Bourg-en-Bresse
CC Pays de Bugy et Port-de-Saône
CC de la Saône
Sandrine HOUDIN, architecte-conseillère

Dombes / Sud Bugy
82 communes
3 communautés de communes
CC Dombes
CC Bugy Sud
CC Usson et Rhône
Anne SELVA, architecte-conseillère

Les chargés d'études thématiques
En appui aux chargés d'étude territoriaux sur l'ensemble du département

Patrimoine - Centre, bourg
Bâtiments remarquables
Information-Sensibilisation
Richt conseil grand public
Sylvain PONS, architecte-conseiller

Patrimoine - Centre, bourg
Bâtiments remarquables
Conseil aux particuliers
en appui sur l'ensemble du département
Sensibilisation
jeune public / scolaires
Lucas MAIZERAY, architecte-conseil

Paysage - Environnement
Formation - Sensibilisation
Publics Collectivités / Professionnels
Lorène JOCTEUR, paysagiste-conseillère

Paysage - Environnement
Sensibilisation
jeune public / scolaires
Agathe MERIAUX, paysagiste-conseillère

PÔLE CONSEILS ET TERRITOIRE

Nord Bugy / Pays de Ges
81 communes
3 intercommunalités
CA Haut-Ain
CC Pays de Bellegarde
CA du Pays de Ges
Matthieu VIGUIÉ, architecte-conseiller

Sud Val de Saône / Côte-d'Or / Plaine de l'Ain
102 communes
5 communautés de communes
CC Val de Saône-Centre
CC Dombes Saône vallée
CC Grand Palaiseau
CC Coteaux-Bourg-en-Bresse
CC Plaine de l'Ain
Bruno SAVI, architecte-conseiller

PÔLE FORMATION ET SENSIBILISATION



L'équipe support

34 rue Général Delestraint
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tel. 04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com
www.caue01.org

Secrétaire-comptable
Rattachée Ressources Humaines
Mario-Noëlle GUICHARDON

Chargée de communication
Rattachée Dynamisme
Nathalie GRANGE

Chargée de documentation
Rattachée formation
Nathalie LEQUY

PÔLE DIFFUSION ET VALDRISATION

Nos coordonnées

contact@caue-ain.com

04 74 21 11 31

CAUE de l'Ain
34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse

www.caue01.org

2 Dans quels cas vous contacter ?

Vous pouvez joindre le CAUE lorsque vous avez signé le compromis de vente ou êtes propriétaires d'un bien.

Nous conseillons sur...

- l'implantation de la maison,
- l'aspect de la façade (coloration, création/suppression d'ouverture),
- le choix des tuiles,
- l'extension de bâtiment ou annexe (véranda, garage, terrasse).

=> Nous conseillons sur l'aspect esthétique extérieur du bâtiment

Nous n'intervenons pas ...

- si vous êtes en secteur protégé (c'est auprès de l'architecte des bâtiments de France)
- si vous souhaitez des conseils sur l'aménagement intérieur de la maison,
- si vous souhaitez une expertise,
- si vous souhaitez que nous réalisions votre plan de maison,
- si vous souhaitez des devis,
- si vous souhaitez des noms d'artisans.

3

Comment se passe un rendez-vous ?

Sur le terrain, avec l'architecte-conseiller en charge de votre secteur géographique.

Le déroulé d'un conseil aux particuliers

Vous fixez un rendez-vous avec l'architecte-conseiller

Il se déplace sur le terrain

Vous échangez

Un compte-rendu de visite vous sera transmis ainsi qu'au maire de votre commune

Exemple de compte-rendu

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN
34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41 - Email : contact@caue-ain.com

COMMUNE :	Architecte-conseiller du CAUE :	Date du conseil :	Visite sur place <input checked="" type="checkbox"/>
NOM du PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	AVANT-PROJET OU PERMIS DE CONSTRUIRE	PERSONNES RENCONTRÉES
	RÉHABILITATION ET EXTENSION D'UNE RUINE EN HABITATION	PC	SUR DOSSIER
OBSERVATIONS			

M. ... souhaite réhabiliter une ruine située sur son terrain au cœur de Sergy.

Le projet est particulièrement intéressant et permet une belle intégration qui tout en respectant le cadre urbain et architectural traditionnel, offre une lecture contemporaine, épurée et de qualité. La réflexion présente une expression architecturale sobre et efficace avec une volumétrie et des ouvertures bien équilibrées. Le choix des matériaux se marie harmonieusement avec la ruine et le cadre environnant. Enfin, le mode constructif et le choix des énergies renouvelables répondent aux problématiques environnementales actuelles.

Le projet ne fait donc pas l'objet de remarque majeure, cependant le rapport entre la ruine et la construction ne nous semble pas pleinement abouti. Le projet fait davantage penser à une construction qui « joue » avec une ruine qu'à la « réhabilitation d'une ruine ». Seule la façade sud-ouest travail de concert avec la partie neuve du projet. Le pignon de la ruine disparaît dans la maison et la façade nord-est semble détachée du projet au risque de laisser des espaces « vides » ; espaces dont la nature à « honneur ».

Ne pourrait-il être envisagé de glisser la construction contre le mur nord-est de la ruine ? Cela permettrait de supprimer un « vide » et d'augmenter la dimension des terrasses ainsi que l'apport de lumière naturelle en façade sud-ouest.

Ou alors, pourrait-on imaginer de fermer l'espace situé entre la ruine en pierre et la construction en bois ? Ceci pourrait se faire par une structure légère et transparente en métal et verre, soit uniquement du côté de la façade nord-est du bâtiment ou les ouvertures existantes dont l'ancienne porte de grange seraient également fermées, soit de chaque côtés (façade nord-est et sud-ouest).

Dans l'ensemble, et par rapport au précédent projet (recommandations datés du 19 décembre 2015), celui-ci est un projet particulièrement respectueux (par le volume proposé, l'expression architecturale, les matériaux employés...) du cadre dans lequel il s'insère.

Ces recommandations sont données sous réserve d'application de la réglementation en vigueur.

Copie a été transmise à :
- Maire
- DDT

NE : Les conseils donnés par les architectes-conseillers du CAUE ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative, et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes et non au CAUE.






4

Combien ça coûte ?

C'est gratuit.

Le conseil aux particuliers est une mission fondatrice des CAUE.

Il est proposé aux particuliers pour les projets d'aménagement, de rénovation, d'agrandissement ou de construction de bâtiments mais également pour des projets de jardins.

N'hésitez-pas, contactez le [CAUE de l'Ain](#)

04 74 21 11 31

5

Des partenaires sont aussi là pour vous...

Vous avez des questions juridiques, financières, énergétiques, etc.

Les partenaires locaux



ADIL : pour les informations juridiques, financières et fiscales



Alec 01 : pour les économies d'énergie



UDAP : pour des informations sur les secteurs protégés



Ordre des architectes : pour connaître les architectes exerçant dans l'Ain



Association des Architectes de l'Ain : pour connaître les architectes exerçant dans l'Ain



CODAL : pour bénéficier d'un prêt complémentaire

6 Des ressources pour vous aider

De la documentation est disponible pour vous aider à concrétiser votre projet.

Le réseau CAUE



[Les fiches-conseils du CAUE de l'Ain](#)

[Abécédaire du particulier \(CAUE Ile-de-France\)](#)



[Du Projet au Permis de Construire \(CAUE du Nord et Pas-de-Calais\)](#)

Your browser can't play this video.
[Learn more](#)

Des ouvrages sont aussi disponibles dans notre bibliothèque. Vous pouvez venir les consulter sur place, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
[Consultez notre portail documentaire](#)



CAUE de l'Ain

34 rue Général Delestraint 01000 Bourg-en-Bresse

www.caue01.org

contact@caue-ain.com